



Permanences Création - Développement d'entreprises



Formation

**Pris en charge par la
Communauté de communes
de Oisans**

Public
Créateurs - Entrepreneurs

Lieu
Espace France Service : 39 Rue
Aristide Briand, 38520 Le Bourg-
d'Oisans

Contact
04 76 80 02 66
f.schmitt@ccoisans.fr



ACEISP

Objectifs

Pour les porteurs de projet :

- Identifier les étapes de la création d'entreprise, de s'y positionner
- Évaluer la cohérence de son projet professionnel et se repositionner par rapport à celui-ci
- Évaluer le réalisme et la faisabilité de son projet
- Identifier les personnes ressources, les outils et les actions disponibles à l'aboutissement de son projet professionnel
- Comprendre et appliquer une méthodologie construite avec l'accompagnateur
- Identifier les caractéristiques de la posture entrepreneuriale (ce qui va changer par rapport au salariat, métier d'entrepreneur : compétences etc.)
- Identifier les points d'appui d'accompagnement après la création.

Pour les entrepreneurs installés :

- Réaliser avec le porteur de projet une analyse de la situation de l'entreprise et de ses besoins afin de construire un accompagnement individualisé
- Vérifier la viabilité de son activité et son potentiel de développement
- Identifier les ajustements à faire et prendre les décisions adaptées
- Ajuster sa stratégie de développement au regard du diagnostic établi
- Mobiliser les ressources nécessaires

Pré-requis

- Avoir un projet de création et/ou de reprise d'entreprise sur l'Oisans
- Avoir une entreprise sur l'Oisans ou un projet d'implantation sur l'Oisans

Objectifs opérationnels

- Être capable de formuler son projet professionnel
- => Si validation du projet de création/reprise d'entreprise :
- identifier les étapes et actions à mettre en œuvre
 - se mobiliser pour améliorer les connaissances nécessaires au projet et pour mettre en œuvre les étapes
- => Si invalidation du projet de création/reprise d'entreprise :
- envisager une réorientation emploi ou formation

Contenu pédagogique

Ante création

- Travail sur l'adéquation homme – projet
- Réaliser et analyse de l'étude de marché (réalisation de questionnaires, identification des fournisseurs et segmentation de la clientèle, etc.)
- Réalisation d'un prévisionnel (évaluation du chiffre d'affaires et structuration de coûts,, etc.)
- Élaboration d'un plan d'action pour les premiers mois d'activité

Post création

- Validation ou repositionnement du marché et de la politique commerciale § Re définition de la stratégie de gestion et des capacités de production
- Élaboration d'un plan de développement
- Élaboration de tableaux de bord de gestion et administratifs
- Mise à plat des obligations fiscales et sociales
- Validation ou élaboration d'un projet de changement de statut juridique

Méthodes utilisées

- Échanges individuels
- Brainstorming
- Construction progressive du Business plan via l'outil business plan ACEISP

Moyens pédagogiques

- Bureau dédié, connexion internet haut débit, imprimante et scanner
- Utilisation de ressources en ligne, sites et logiciels spécifiques
- Business plan Aceisp en ligne

Les + Aceisp

- Parcours sécurisé et personnalisé
- Prise en compte globale de la personne
- Création et déploiement d'outils adaptés aux projets
- Acteur majeur de la formation depuis 1984 en démarche d'amélioration continue
- Mise en relation avec le réseau de partenaires et de professionnels de l'Aceisp

Dates de l'action

Du 1er Janvier au 31 Décembre (fermeture 3 semaines en Août)

Durée : En fonction des besoins

Horaires : 9h00 - 12h30 13h30 - 17h

Lieu d'accueil : Espace France Services - 39 Rue Aristide Briand, 38520 Le Bourg-d'Oisans

Évaluation de la formation

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Point sur l'évolution du projet professionnel à 6 mois avec enquête individuelle

Inscription

- Être orienté par le service de développement économique de la Communauté de communes de l'Oisans.
- Prise de contact par téléphone ou par mail
- Les délais varient en fonction des disponibilités des plannings de rendez-vous

Financement

- Prise en charge par la Communauté de communes de l'Oisans

Documents délivrés

- Business plan et plan d'action en fonction des avancés du projet

Modalités d'évaluation

- A chaque rendez-vous, les objectifs antérieurs sont repris et évalués en fonction du plan d'actions qui a été défini